

# Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante  
de la formation générale  
des programmes d'études

du Conservatoire de musique de Montréal

*Novembre 1999*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale du programme d'études du Conservatoire de musique de Montréal s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission<sup>1</sup>. Le rapport d'autoévaluation du Conservatoire de musique de Montréal a été reçu par la Commission, le 4 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 23 et 24 septembre 1998<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction générale, la Direction de l'établissement, le Comité d'autoévaluation, des chargés de cours<sup>3</sup> de la formation générale, ainsi que des élèves<sup>4</sup>. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Conservatoire de musique de Montréal et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et de la visite au Conservatoire.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
  2. Présidé par la commissaire, M<sup>me</sup> Louise Chené, le comité visiteur était composé de M<sup>me</sup> Patricia Hanigan, adjointe aux programmes au Collège de Maisonneuve, de M. Denis Lajeunesse, analyste au Conseil du trésor et de M. Robert Lemay, professeur de Humanités au Champlain Saint-Lambert. M<sup>me</sup> Lili Losier, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
  3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
  4. Il s'agissait d'un groupe de 2<sup>e</sup> année suivant un cours d'histoire de l'art.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale**

Créé en 1942, le Conservatoire de musique de Montréal fait partie d'un réseau de neuf établissements, dont deux spécialisés en art dramatique et sept en musique, répartis sur le territoire du Québec et placés sous l'autorité du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ce dernier, de concert avec la Direction de chacun des établissements, est l'instance décisionnelle pour toutes les questions relatives à la gestion et à l'administration des conservatoires. Le réseau comprend également une Direction de l'enseignement et chaque établissement est doté d'une commission pédagogique composée de représentants de la Direction et du corps professoral. La commission pédagogique prend des décisions sur les questions concernant la vie scolaire et donne son avis sur les aspects pédagogiques.

Les Conservatoires de musique offrent un enseignement destiné à former des instrumentistes, des chanteurs et des compositeurs professionnels. La formation musicale se répartit sur quatre niveaux successifs : préparatoire, intermédiaire (correspondant à l'enseignement collégial), supérieurs I et II (correspondant à l'enseignement universitaire). La distinction entre chaque niveau est relative en raison de «la progression par matière [qui] s'étend sur l'ensemble du curriculum des études : un élève inscrit dans un programme donné peut être inscrit à tout cours d'un programme plus avancé pourvu qu'il en possède les préalables»<sup>5</sup>.

Depuis 1970, le Conservatoire de musique de Montréal offre les cours de formation générale afin de permettre aux élèves du niveau intermédiaire de faire des études conduisant au DEC préuniversitaire en Musique. En 1996-1997, l'effectif total, pour les quatre niveaux, était de 271 personnes et 62 personnes étaient inscrites à ce DEC.

À l'enseignement collégial, une équipe de six chargés de cours est responsable de l'enseignement de la formation générale. Cette équipe est composée de deux personnes en Français (Langue d'enseignement et Littérature) et d'une personne dans chacune des disciplines suivantes : Philosophie, Anglais, Éducation physique, Histoire de l'art. L'enseignante de littérature musicale, discipline de la formation spécifique, s'est jointe à cette équipe. On observe un certain roulement

---

5. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC, *Le régime pédagogique et les programmes d'études en vigueur dans les établissements d'enseignement de la musique*, Québec, 21 juin 1997, p. 7.

du personnel enseignant : en 1997-1998, le chargé de cours d'anglais a été remplacé et en 1998-1999, trois postes, un de Français, celui de Philosophie et celui d'Anglais ont changé de titulaires.

Le Conservatoire indique que son projet éducatif a pour but premier «de former des musiciens professionnels par un enseignement spécialisé et intensif». En formation générale, il veut favoriser chez l'étudiant l'acquisition d'un nombre déterminé de compétences qui «constituent un profil humaniste, propre à faire des futurs musiciens des citoyens complets, capables d'apprendre, de s'exprimer, et de transférer leurs acquis dans les diverses activités que leur proposera leur carrière». En 1996-1997, le Conservatoire a pris soin de déterminer les orientations de la formation générale découlant de son projet éducatif. Elles sont d'ailleurs traduites dans un profil du diplômé.

Le Conservatoire a retenu pour la formation générale complémentaire un seul domaine, *Art et esthétique*. Les cours offerts sont *Histoire de l'art 201 et 202*. Par ailleurs, le rapport d'autoévaluation précise que des activités d'apprentissage spécifiques au programme de Musique sont prévues en formation générale propre.

## **La démarche institutionnelle d'évaluation**

La présente évaluation est la première que réalise le Conservatoire dans le cadre des opérations d'évaluation de programmes menées par la Commission. Elle a été produite sous la responsabilité de la Commission pédagogique qui a confié à un comité opérationnel, composé de l'adjoint aux études, de la responsable des dossiers académiques et du secrétaire de la Commission pédagogique, également responsable du secteur collégial, le mandat de réaliser l'autoévaluation. De plus, un comité de lecture, formé de deux professeurs de la formation spécifique, a procédé à la validation du rapport. Celui-ci a reçu l'approbation de la Direction générale du MCC.

Le comité opérationnel a impliqué tous les chargés de cours à diverses étapes de collecte et de validation des données. Ainsi, ceux-ci ont été invités à remplir deux grilles pour identifier les niveaux des apprentissages de chacun des cours et ceux de l'épreuve synthèse au regard des objectifs terminaux du programme. Ils ont aussi répondu à un questionnaire traitant de l'atteinte des objectifs du programme, du respect des devis ministériels, des modalités d'évaluation et des améliorations apportées aux cours. Plusieurs rencontres officielles et officieuses ont eu lieu. La Commission tient à souligner la participation significative, à titre bénévole, des chargés de cours et du responsable du secteur collégial dans la réalisation de l'autoévaluation.

L'opinion des élèves a été recueillie au moyen d'un questionnaire élaboré à partir de celui proposé par la Commission. Plus de 50 % d'entre eux, soit seize élèves, y ont répondu. Le même questionnaire a été utilisé pour les diplômés et quatre de ceux-ci y ont répondu. La Commission estime que la méthode utilisée pour obtenir les réponses des élèves devrait être plus stricte et systématique. Il aurait été plus simple et plus efficace de soumettre le questionnaire aux élèves en classe pour obtenir un meilleur taux de réponse et en conséquence, mieux appuyer son jugement. Par ailleurs, tous les plans de cours de la formation générale de l'année 1996-1997 ont fait l'objet d'une analyse.

À la suite de l'opération, le Conservatoire a élaboré un plan de travail 1998-1999 découlant de son autoévaluation et identifiant les actions à entreprendre, les maîtres d'œuvre et l'échéancier de réalisation.

## **Évaluation de la formation générale**

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

### **La mise en œuvre des moyens pédagogiques**

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

#### **La cohérence de la formation**

Le projet éducatif du Conservatoire découle de sa mission particulière qui consiste à offrir une formation professionnelle en Musique. Les compétences du profil du diplômé visent le développement d'habiletés intellectuelles d'analyse, de synthèse et de critique, d'habiletés de communication ainsi que d'attitudes favorisant des comportements autonomes et responsables.

Pour choisir les activités d'apprentissage et les méthodes pédagogiques, le Conservatoire s'est basé sur les compétences à atteindre. Ainsi, le Conservatoire a amené les chargés de cours à partager une vision commune de la formation générale et cette équipe a développé une approche complémentaire à la formation de spécialité de niveau intermédiaire. Des projets, tels que l'adaptation de la formation propre en Français et la mise en œuvre de l'épreuve synthèse ont favorisé l'appropriation de la réforme par les enseignants. La Commission croit que l'intégration de la chargée de cours de littérature musicale, discipline de la formation spécifique, à l'équipe de la formation générale est une mesure pertinente pour établir et maintenir des liens entre la formation spécifique et la formation générale.

La Commission convient que ces actions servent d'assise à une certaine cohérence de la formation générale. Toutefois, des problèmes liés à l'offre de cours complémentaires et de cours d'éducation physique affectent cette cohérence.

La Commission constate qu'au moment de l'évaluation, en formation complémentaire, seul le domaine *Art et esthétique* était offert. Deux cours séquentiels d'histoire de l'art sont imposés aux élèves, ce qui limite leurs possibilités d'élargir leurs champs de savoir en formation générale. Au cours de la visite, les élèves ont manifesté un intérêt pour avoir un meilleur choix de cours complémentaires et avoir accès à un plus grand nombre de domaines. Par ailleurs, la Commission considère que les deux cours imposés, *Art et espace sacré* et *Renaissance et révolution*, permettent peu de répondre aux intentions éducatives exprimées dans les devis ministériels et de respecter les objectifs et standards. Ainsi, le premier cours ne permet que partiellement de « mettre en contact les élèves avec des œuvres issues de la culture contemporaine et d'autres époques...» (intentions éducatives de l'ensemble 1) alors que le second cours n'amène pas l'élève à «réaliser des activités de création ou d'interprétation en utilisant un médium artistique» (intentions de l'ensemble 2). La Commission *suggère* donc au Conservatoire d'élargir l'offre de cours complémentaires et de s'assurer du respect des devis ministériels.

La Commission note que pour la formation générale commune en Éducation physique, le choix de la méthode Feldenkrais est judicieux puisqu'elle est ciblée sur la pratique musicale. Cette méthode a en effet pour but d'améliorer l'efficacité du mouvement, la posture et la respiration et ainsi de réduire les tensions musculaires et d'accroître les capacités d'apprentissage en musique. La Commission n'a cependant pas pu faire la distinction entre chacun des cours. Elle constate que les plans de cours ne respectent pas le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et qu'aucun des objectifs prescrits selon les standards pour cette discipline n'y est indiqué. Les élèves quant à eux ont exprimé une satisfaction mitigée à l'égard de ces cours et ils souhaitent avoir accès à d'autres approches en Éducation physique. Le Conservatoire a l'intention de revoir les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cours d'éducation physique afin de mieux respecter les objectifs et standards prescrits et d'offrir un plus grand choix d'activités physiques.

*En conséquence, la Commission recommande au Conservatoire de revoir l'offre de cours en Éducation physique en fonction des objectifs et des standards prescrits.*

### **Les méthodes pédagogiques**

La Commission constate que les méthodes pédagogiques utilisées dans certains cours de formation générale commune et complémentaire laissent à désirer. À titre d'exemple, dans les cours d'anglais, il n'y avait pas de test de classement. Cette situation amenait le chargé de cours à enseigner dans

une même classe à des élèves dont le degré de préparation antérieure présentait des écarts considérables. Le Conservatoire a utilisé, à l'automne 1998, un test de classement pour le cours d'anglais et a regroupé par niveau l'ensemble des élèves, ce qui a permis de mieux adapter les méthodes pédagogiques.

L'examen des plans de cours et la visite ont permis de constater qu'en formation générale commune, on utilise fréquemment en Français et en Philosophie les cours magistraux interactifs. Cela tient compte de l'orientation historique retenue pour le programme qui consiste à voir en séquence rapide plusieurs auteurs et ainsi donner aux élèves les assises d'une culture commune. Ces derniers auraient apprécié approfondir les auteurs présentés et pouvoir en débattre davantage, notamment en Philosophie.

La Commission a noté que les méthodes pédagogiques préconisées en Histoire de l'art devraient être améliorées, même si cette situation est davantage reliée à l'absence d'équipements idoines. En effet, les élèves doivent étudier une multitude d'œuvres présentées en diapositives, lesquelles ne peuvent être consultées entre les cours en raison de l'absence d'un poste de visionnement. Le Conservatoire envisage de remédier à cette situation par l'acquisition d'équipements adéquats.

La Commission *suggère* au Conservatoire de porter une attention particulière à l'adéquation des méthodes pédagogiques avec les objectifs poursuivis spécifiquement dans chacun des cours et de donner aux professeurs le soutien et les ressources nécessaires pour adapter leurs méthodes pédagogiques aux besoins des élèves.

### **Les exigences propres aux activités d'apprentissage**

De façon générale, tant la pertinence des travaux exigés dans certains cours que l'examen de leur conformité aux devis ministériels méritent d'être améliorés. Le Conservatoire a reconnu qu'il n'y avait pas de mécanisme systématique d'évaluation de la pertinence des travaux, mais que cette situation n'avait pas posé de problèmes pour l'ensemble des disciplines, sauf en Anglais. La Commission a constaté qu'en formation générale commune, pour les cours d'éducation physique, il n'y a pas de travaux qui sont demandés sinon un journal de bord et son contenu relève davantage de la volonté de chaque élève. Elle note aussi que dans le cours *Écriture et littérature*, l'accent est mis sur la dissertation explicative, qui relève davantage du cours de l'ensemble 2, plutôt que sur l'analyse littéraire. Dans le cours de philosophie *L'être humain*, les élèves réalisent plusieurs courtes dissertations.

En conséquence, la Commission *suggère* d'accorder une attention particulière au lien entre les travaux exigés et les objectifs, afin de s'assurer que ceux-ci préparent les élèves à atteindre la compétence terminale de chaque ensemble.

### **L'évaluation des apprentissages**

D'après le rapport, les plans de cours sont approuvés par la Direction, mais la responsabilité de leur élaboration revient à chacun des chargés de cours, ce qui explique en partie certains écarts entre les disciplines. La Commission constate que certains plans de cours ont été approuvés par la Direction sans être entièrement conformes aux objectifs et standards des devis ministériels ou à la PIEA du Conservatoire. Tel que nous l'avons vu précédemment, il en est ainsi pour les cours d'anglais, d'histoire de l'art et d'éducation physique.

La Commission note que les instruments d'évaluation des apprentissages sont aussi à améliorer. En Éducation physique, aucune forme d'évaluation des apprentissages congruente aux objectifs des devis ministériels n'est prévue. Le Conservatoire compte développer des critères d'évaluation pour assurer l'atteinte des objectifs. Dans le cours de philosophie *L'être humain*, plusieurs courtes dissertations remplacent la rédaction d'une dissertation de 750 mots qui vise à évaluer la compétence terminale du cours. En Français, pour le cours *Écriture et littérature*, l'examen final, par les sujets proposés, ne mesure pas la capacité de l'élève d'analyser un extrait d'une œuvre et vise plutôt la production de textes de type dissertation. Cette situation constitue un niveau plus élevé d'exigences ne permettant pas de mesurer la compétence finale de l'ensemble 1. En Anglais (ensemble 2), les objectifs du cours sont bien évalués et les instruments utilisés pour mesurer leur atteinte sont adéquats.

La Commission est toutefois consciente que les élèves ont pu bénéficier du fait qu'un même chargé de cours donne tous les cours d'une discipline et qu'au terme de la séquence, la plupart des objectifs ont été atteints de façon satisfaisante, même s'ils ne l'ont pas nécessairement été dans l'ordre prévu.

Par ailleurs, en Français et en Éducation physique, les élèves perdent au moins cinq points chaque fois qu'ils sont en retard à leurs cours. De plus, la pondération allouée au temps de présence, soit 50 % des points, aux cours d'éducation physique ne garantit pas l'atteinte des objectifs prescrits.

*En conséquence, afin de s'assurer que les instruments d'évaluation soient adéquats et qu'au besoin, un soutien approprié soit offert aux chargés de cours, la Commission recommande au Conservatoire de resserrer les mécanismes d'approbation des plans de cours et d'application de la PIEA afin de garantir le respect du RREC et des objectifs et standards définis pour la formation générale.*

### **Les épreuves synthèses de programmes**

En 1996, la Direction générale du Conservatoire d'art dramatique et de musique du Québec (MCC) a adopté le récital commenté comme formule d'épreuve synthèse. L'équipe de la formation générale s'est impliquée dans la définition des modalités de réalisation de cette épreuve synthèse. Ainsi, l'élève doit démontrer qu'il a acquis les compétences terminales du programme d'études intermédiaires ainsi que les compétences méthodologiques et comportementales liées à la formation générale. La préparation du récital commenté est prévue au dernier trimestre dans le cadre du cours de formation spécifique *Littérature et langages musicaux 2*.

Concrètement, l'élève doit choisir de commenter une œuvre parmi celles qu'il présente à son examen de spécialité. Plus précisément, il doit caractériser le langage musical de l'œuvre, situer les repères de la biographie, de la production et des interprétations du compositeur, situer l'œuvre par rapport à deux œuvres de compositeurs différents qui lui sont contemporaines et finalement situer, de façon précise et ciblée, l'œuvre dans son époque ou par rapport à sa démarche d'apprentissage. Il rédige, en période d'examens, un essai critique de 1 500 mots qui inclut un résumé de 200 mots en Anglais. Par la suite, il fait une présentation orale de son essai. Cette présentation est d'une durée de dix minutes, dont deux en langue seconde. Enfin, il livre sa prestation de l'œuvre. Les critères d'évaluation portent notamment sur la maîtrise du code écrit, la forme et le fond du texte et de la présentation orale et sur la qualité de la prestation musicale. La Commission reconnaît que l'épreuve synthèse a été élaborée sous une forme intéressante et qu'elle prend en considération les dimensions de la formation générale.

\* \* \*

En conclusion, la Commission considère que par leur participation active et leur compétence, les chargés de cours ont largement contribué à l'atteinte des objectifs de formation. Elle note cependant que des efforts devront être déployés pour améliorer l'offre de cours complémentaires, le choix et le contenu des cours d'éducation physique ainsi que l'adéquation des méthodes pédagogiques, des travaux et des modes et instruments d'évaluation aux devis ministériels. Enfin, elle estime que

l'intégration des éléments de la formation générale dans l'épreuve synthèse et la prise en charge par l'équipe de la formation générale de sa réalisation sont particulièrement réussies.

## **Les ressources et la gestion**

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

### **Les ressources**

La Commission constate que les chargés de cours sont extrêmement motivés et que leur disponibilité est évidente. Ils participent bénévolement à de nombreuses activités du Conservatoire, ce qui est reconnu tant par la Direction que par les élèves. Ils ont cependant peu accès à des activités de perfectionnement, bien qu'ils y aient eu, en 1997-1998, des ateliers portant notamment sur l'évaluation et la motivation. Cependant, les chargés de cours n'ont pas tous pu y participer en raison de conflits d'horaire.

En tenant compte des lacunes soulignées précédemment au regard de l'amélioration des méthodes pédagogiques et des instruments d'évaluation, la Commission *suggère* au Conservatoire d'offrir des activités de perfectionnement sur ces sujets à ses chargés de cours. La Direction générale du Conservatoire a signalé que des fonds étaient disponibles et que des politiques les rendaient accessibles.

Le rapport révèle que les ressources documentaires sont insuffisantes, en particulier pour la Philosophie et le Français. Pour corriger cette situation, le Conservatoire envisage d'entreprendre des négociations avec d'autres établissements pour permettre aux élèves l'accès à différentes bibliothèques. La visite a permis d'apprendre que les chargés de cours n'avaient pas fait de requête pour augmenter la collection de la bibliothèque.

Les ressources matérielles consacrées aux cours d'histoire de l'art sont insuffisantes et pénalisent l'enseignement de cette discipline. Le Conservatoire prévoit aménager un poste de visionnement de diapositives afin de permettre aux élèves d'y avoir accès entre les cours. Le Conservatoire pourrait aussi se doter de micro-ordinateurs, et de CD-ROM. Ceci permettrait d'améliorer l'enseignement de

l'Histoire de l'art tout en offrant des applications pédagogiques novatrices dans des disciplines comme la Philosophie, le Français et l'Anglais.

En conséquence, la Commission *suggère* au Conservatoire d'accélérer la réalisation des mesures envisagées, notamment celle de conclure des ententes avec d'autres institutions ou, comme la Direction générale du Conservatoire en a fait part, d'allouer éventuellement des budgets pour corriger les lacunes observées.

### **La gestion**

L'appartenance du Conservatoire au ministère de la Culture et des Communications est déterminante dans la gestion de l'établissement, puisqu'il est assujéti aux politiques et directives gouvernementales s'appliquant à l'ensemble des Conservatoires ainsi qu'aux ressources financières disponibles. La visite a permis de constater qu'au cours des dernières années, plusieurs situations particulières ont influencé la vie du Conservatoire. En effet, plusieurs changements aux postes de direction et de nombreuses discussions liées à l'avenir des Conservatoires ont entraîné un climat d'incertitude qui a affecté l'allocation des ressources et le processus décisionnel.

La Commission note que des efforts ont été réalisés pour développer la formation générale au Conservatoire, particulièrement par la présence d'une équipe de la formation générale et par la nomination d'un responsable de la coordination. Cette équipe tient des rencontres toutes les six semaines. Ce mode de fonctionnement a déjà donné des résultats intéressants comme le démontre l'autoévaluation, notamment l'élaboration d'un profil du diplômé et la préparation de l'épreuve synthèse. Il a contribué à la cohérence de la formation générale. Toutefois, cette équipe n'a pas de statut officiel et la Commission estime nécessaire que le Conservatoire dispose de structures de gestion clairement établies, qu'il s'assure d'un partage efficace des responsabilités et qu'il reconnaisse dans les faits l'importance qu'il veut accorder à la formation générale dans ses orientations.

### **Les résultats**

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

## La réussite des cours et la diplomation

L'admission au Conservatoire se fait par voie de concours, sur dépôt d'une demande d'admission, au mérite et en fonction des places disponibles. L'admissibilité du candidat est déterminée par les résultats obtenus à l'examen d'admission. Il doit démontrer qu'il peut réussir le programme dans les délais prescrits, et qu'il a atteint un niveau d'habileté et de développement musical correspondant au niveau d'études<sup>6</sup>. La progression par matière est une caractéristique de la formation au Conservatoire.

Les taux de réussite aux cours de la formation générale sont tous supérieurs aux taux de l'ensemble des établissements de la province. La Commission constate qu'en formation générale commune et propre, 87,5 % des cours de philosophie et d'éducation physique sont réussis par tous les élèves et que la moitié des cours d'anglais et de français sont également entièrement réussis. L'atteinte des objectifs en Français est confirmée par les taux élevés de réussite obtenus à l'épreuve ministérielle. Ces taux sont supérieurs de huit à douze points à ceux observés pour l'ensemble du réseau aux trimestres d'automne et d'hiver 1997. Le rapport attribue ces résultats à la force de l'effectif étudiant admis en musique. Il ressort de l'information recueillie lors de la visite qu'en raison de la pratique intensive d'un instrument, les élèves en musique ont développé le sens de la discipline, une gestion du temps efficace compte tenu d'une charge imposante de travail et une capacité d'apprentissage supérieure à la moyenne. Ils doivent en effet satisfaire à des exigences élevées en formation spécifique. Dans l'évaluation de la mise en œuvre de la formation générale, la Commission note que la réussite des cours constitue un point fort pour le Conservatoire.

Le taux de diplomation pour la cohorte de 1994-1995 est de 24 % après deux ans et de 74 % après trois ans. D'après les données transmises, des cours de formation générale sont manquants pour quatre élèves sur quinze alors que pour dix d'entre eux, il manque à la fois des cours de formation spécifique et de formation générale. Le Conservatoire estime que cette tendance forte correspond à la réalité de la formation des élèves compte tenu des retards observés en formation musicale, notamment en formation auditive qui est un préalable à la *Littérature musicale* et de la charge de travail élevée consacrée à l'instrument. La réussite des cours de la formation générale ne représente pas un obstacle à la diplomation.

---

6. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC, *Le Régime pédagogique et les programmes d'études en vigueur dans les établissements d'enseignement de la musique*, 21 juin 1997, pp. 9 et 11.

### **L'encadrement des élèves**

Le rapport du Conservatoire précise que l'élève peut bénéficier de mesures de soutien et d'encadrement, telles l'orientation scolaire, l'aide pédagogique individuelle et la référence aux ressources externes, offertes par la responsable des dossiers académiques et l'adjoint aux études. Ce dernier ainsi que les chargés de cours font un suivi personnalisé et apportent un soutien adapté en raison du nombre restreint d'élèves. Au besoin, des discussions ont lieu à la réunion de l'équipe de la formation générale ou à la Commission pédagogique pour élaborer des plans d'action et assurer un suivi des élèves en difficulté. Depuis l'automne 1997, des mesures d'aide en Français sous forme d'accompagnement et de manuels d'exercices sont proposées. Le sondage a révélé que les élèves connaissent peu les services offerts mais la visite a permis de constater qu'il est facile pour eux d'avoir du soutien au moment opportun en raison de la disponibilité des chargés de cours et du fait qu'ils se connaissent bien. Le Conservatoire prévoit diffuser davantage l'existence de ces services.

## **Conclusion**

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le Conservatoire de Montréal donne une formation générale de qualité. L'engagement et la disponibilité des chargés de cours, l'intégration des éléments de compétence dans l'épreuve synthèse, les mesures d'encadrement, d'aide et de soutien ainsi que les taux élevés de réussite démontrent l'importance accordée par le Conservatoire à la formation générale.

La Commission a adressé deux recommandations au Conservatoire pour qu'il revoie l'offre de cours en Éducation physique en fonction des objectifs et standards prescrits, et qu'il resserre les mécanismes d'approbation des plans de cours et d'application de la PIEA.

La Commission lui suggère également d'élargir l'offre de cours complémentaires, de porter une attention particulière à l'adéquation des méthodes pédagogiques avec les objectifs poursuivis ainsi qu'aux liens entre les travaux demandés et ces objectifs, d'offrir des activités de perfectionnement à ses chargés de cours et d'accélérer la réalisation des mesures pour améliorer les ressources documentaires et matérielles.

Le Conservatoire doit poursuivre les actions entreprises et mettre en œuvre celles qu'il envisage pour corriger les problèmes les plus importants identifiés par l'évaluation. Il démontrera une fois de plus sa volonté d'intégrer la formation générale à la formation qu'il donne à l'enseignement collégial.

## **Les suites de l'évaluation**

La Direction générale du ministère de la Culture et des Communications, de qui relève l'ensemble des conservatoires, exprime son accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport. Elle a cependant porté à l'attention de la Commission que la formation générale n'est plus offerte au Conservatoire de musique de Montréal depuis le trimestre d'automne 1999 et qu'elle a conclu une entente avec le Cégep du Vieux Montréal, de manière à offrir à ses élèves les meilleures conditions possibles dans la poursuite des cours relevant de la composante de formation générale.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président